

Comptes 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les comptes communaux 2025 annexés se présentent comme suit :

PRODUITS	Fr.	4'880'948.19
CHARGES	Fr.	<u>4'880'948.19</u>
Résultat	Fr.	<u>0.00</u>

La marge d'autofinancement 2025 est positive et se monte à **Fr. 19'806.71.**

Comptes de fonctionnement

Le dossier des comptes 2025 ci-joint vous informe sur les différences importantes entre le budget et les comptes.

Les comptes de la commune de Lussy-sur-Morges présentent donc une marge d'autofinancement juste positive à Fr. 19'806.71 et un résultat équilibré de couverture des charges après un prélèvement à la réserve de Fr. 12'564.29 pour couvrir la perte réelle de l'exercice 2025.

Il est à relever que même si la marge d'autofinancement est petite, elle est positive après 2 ans d'autofinancement négatif.

Ci-dessous, nous reprenons certains chapitres qui méritent de plus amples explications.

102. Vacations Municipalité :

Comme indiqué dans le préavis sur le budget 2025, les vacations (300.00), indemnités et remboursement de frais (306.00) et remboursement de vacations (436.00) se trouvent désormais regroupés dans le chapitre 102 Municipalité. Précédemment, ces comptes étaient détaillés dans chaque dicastère.

190. Service informatique :

Le passage au nouveau prestataire informatique Dataconsulting a été extrêmement compliqué dans la gestion des prestations comprises et non comprises dans le budget initial présenté dans le cadre de cette migration. Nous avons dû constamment remettre en question les heures facturées et avons contesté de nombreuses factures. Plusieurs communes dans notre situation ont rencontré les mêmes problèmes. Même si aujourd'hui, après une petite année d'utilisation, les contestations tendent à diminuer, notre satisfaction en général n'est pas optimale. Aujourd'hui nous nous sentons captifs d'un système que nous ne maîtrisons pas encore et qui nous a coûté très cher, environ Fr. 90'000.00 sur deux ans pour la migration et le passage à MCH2.

➤ **210. Impôts :**

Impôt sur le revenu et la fortune :

- ✚ Les impôts sur le revenu et la fortune sont supérieurs au budget et continuent à progresser par rapport à ces dernières années.

Impôts conjoncturels (droits de mutation, gains immobiliers, successions-donations) :

- ✚ Pour le budget, la Municipalité se base sur une moyenne sur 5 ans pour évaluer ces impôts. Depuis 2024, nous constatons une baisse significative sur les droits de mutation et les successions-donations ainsi que sur les gains immobiliers pour 2025. Ces impôts sont particulièrement difficiles à estimer et peuvent beaucoup varier d'une année sur l'autre.

➤ **220 + 610 + 720 NPIV 2025 : Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise**

Comme expliqué dans le préavis sur le budget 2025, la répartition de ces différents montants a été modifiée et il n'est donc plus possible de comparer les comptes 2024 avec les comptes ou le budget 2025. Cependant, on peut additionner tous ces montants selon le tableau ci-joint afin d'obtenir une vision globale de ces coûts :

Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
Péréquation des ressources, des besoins, compensation des villes, Participation à la cohésion sociale (ex-facture sociale), facture policière	Péréquation des ressources, des besoins, compensation des villes, Participation à la cohésion sociale (ex-facture sociale), facture policière	Péréquation directe, réforme policière, PCS
Total : Fr. 2'329'972.10	Total : 2'246'145.00	Total : 2'524'147.00

450. Ordures ménagères

Un prélèvement à la réserve a été effectué afin de couvrir les charges de ce chapitre auto-financé. Une réflexion sur une révision des taxes déchets suite à la mise en place de la récolte des déchets organiques est en cours.

460. Réseau égouts – épuration

Sans surprise, notre déficit de couverture des charges sur ce chapitre autofinancés devient intenable. Nos comptes 2026 seront tenus sous le nouveau modèle de plan comptable MCH2 et nous devons donc prélever ce déficit sur un fonds de réserve inexistant. Il faudra donc revoir notre règlement sur les eaux claires et eaux usées.

Compte 460.352.06 : De plus, suite au retrait du préavis sur la rénovation de la STEP, plusieurs travaux urgents ont dû être entrepris dans le cadre du budget 2025. Cela concerne plus particulièrement le curage des bassins et le transport des boues pour un montant total de Fr. 85'456.40 HT à charge des deux communes. Ces travaux initialement prévus dans le crédit d'investissement ont fait passer notre participation aux charges de la STEP à plus de Fr. 100'000.00 pour l'année 2025.

Comptes d'investissements

Il n'y a pas eu de frais d'investissements en 2025.

Amortissements

Les amortissements obligatoires représentent **Fr. 40'600.00**.

Fonds de réserve

Un montant de **Fr. 8'229.00** a été prélevé au fonds de réserve - déchetterie selon le résultat du compte affecté « Ordures ménagères ».

Un prélèvement au fonds de réserve générale de **Fr. 12'564.29** a été effectué afin de couvrir la perte de l'exercice 2025.

Résultat

Marge d'autofinancement calculée pour 2025	Fr.	19'806.71
./. amortissements obligatoires du patrimoine administratif	Fr.	-40'600.00
Perte après amortissements obligatoires	Fr.	-20'793.29
./. amortissements extraordinaires	Fr.	0.00
+ prélèvement au fonds de réserve « déchetterie »	Fr.	8'229.00
+ prélèvement au fonds de réserve générale	Fr.	12'564.29
Résultat final 2025	Fr.	0.00

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, le vote suivant :

Le Conseil général de Lussy-sur-Morges,

- **vu le préavis municipal,**
- **vu les comptes 2025 présentés**
- **entendu le rapport de la commission de gestion**
- **considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

d é c i d e

- **d'adopter les comptes 2025 tels que présentés.**

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

La boursière :

F. Geoffroy

A. Delay

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 avril 2026.
Préavis déposé devant le Conseil général en séance du 15 juin 2026.

Délégué municipal :

M. Frédéric Geoffroy, Syndic

Membres de la commission de gestion :

M. Patrick Ducret, président,
M. Pierre-Michel Gicot, M. Laurent Bataillard et
M. Jean-Claude Amstutz (suppléant)